



Soutien aux fonds propres des entreprises via le fonds d'investissement Major Capital

Objectifs

Faire entrer au capital des entreprises normandes le fonds d'investissement parapublic Major Capital, mis en place et souscrit par la Région Normandie, dans le but d'accompagner dans leurs projets de développement ou de reprise/transmission les entreprises normandes.

Bénéficiaires

Entreprise dont le chiffre d'affaires est supérieur à 3 millions €

Entreprise dont le siège social ou l'activité principale est localisée en Normandie ou en Ile-de-France

Caractéristiques de l'aide

Les prises de participation dans les entreprises normandes pourront être d'un montant compris entre 3 et 5 millions €

Le fonds d'investissement Major Capital interviendra de façon majoritaire dans le capital des entreprises normandes

Le fonds d'investissement Major Capital pourra accompagner sur le long terme les entreprises normandes pendant une durée comprise entre 5 à 7 ans.

Contacts

Contacts

Marie-Pierre DELAMARE

Direction de la strategie et du financement de l'Economie

Mission d'Etudes/Ingénierie financière

02 31 06 95 30

m.pierre.delamare@normandie.fr